

DÉVELOPPEMENT DURABLE Aproz Sources Minérales SA a reçu hier soir le grand prix de la nuit de l'excellence.

Les bouteilles écolos par excellence

SAMUEL JACQUIER

«La décision s'est prise à l'unanimité, c'est une entreprise exemplaire en matière de développement durable.» Pour Yvan Aymon, président de l'Association des entreprises Valais excellence (AEVEX), ce choix était clair comme de l'eau de roche. Aproz Sources minérales SA, appartenant majoritairement à la Migros, a remporté hier soir le grand prix du jury lors de la quatrième nuit de l'excellence. La remise de prix avait d'ailleurs lieu dans les locaux du plus grand embouteilleur d'eau minérale en Suisse. «C'est un hasard. La décision du lieu a été arrêtée il y a une année», sourit Yvan Aymon. Tous les efforts consentis depuis quelques années en matière d'économie de matière ont été salués par l'AEVEX.

Ça commence par les bouchons

Pour les eaux minérales d'Aproz, la vocation écologique entre toujours en compte dans les innovations. La dernière évolution de la forme des bouteilles et la diminution de l'emballage ont particulièrement convaincu le jury. «Depuis 2012, tous les cols de nos bouteilles ont perdu quatre millimètres. Nous produisons 165 millions de bouteilles par an, donc ce changement de système de bouchons économise 115 tonnes de plastique par année», indique Michel Charbonnet, directeur de la firme. Non satisfaits d'un nouveau bouchon stylisé et écologique, la direction a aussi voulu donner une forme nouvelle aux bouteilles d'Aproz.

Et ça se propage aux bouteilles

«Nous étions et nous sommes encore convaincus que le mariage entre écologie, économie et ergonomie peut fonctionner», poursuit Michel Charbonnet. Mais la forme d'une nouvelle bouteille ne se décide pas du jour au lendemain. Plusieurs moules ont été nécessaires et des tests



Michel Charbonnet, directeur d'Aproz Sources minérales SA très fier du prix de Valais excellence qui prône le développement durable. SABINE PAPILOU

«La décision s'est prise à l'unanimité. C'est une entreprise exemplaire en matière de développement durable.»

YVAN AYMON PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES VALAIS EXCELLENCE

«Nous sommes convaincus que le mariage entre écologie, économie et ergonomie peut fonctionner.»

MICHEL CHARBONNET DIRECTEUR D'APROZ SOURCES MINÉRALES SA

internes à la Migros ont été réalisés pour évaluer les attentes des futurs clients. Jusqu'au jour où le compromis entre la bonne forme de la bouteille, l'épaisseur du PET et le prix soit trouvé. «Les bouteilles actuelles d'Aproz sont fabriquées avec 108 tonnes de PET de moins par an que les anciennes. La bouteille de 5 décili-

tres est passée de 22 à 18 grammes.»

En remodelant toutes ses bouteilles, l'entreprise, qui emploie 125 personnes, a franchi un dernier cap écologique. En amincissant le film des six-packs, elle réalise une économie de matériel d'emballage de 30 tonnes par an.

Même si, de prime abord, l'industrie de l'eau minérale en bouteille n'apparaît pas comme la plus écologique, le développement durable a toujours fait partie de la culture d'Aproz Sources minérales SA. «Ils vont en effet plus loin que bien d'autres firmes», relance Yvan Aymon. Premier exemple, l'arrivée d'une voie de

chemin de fer directement au cœur de l'usine. «90% de nos livraisons se font par le rail», explique Michel Charbonnet. Dernière pratique appréciée, 35% du PET est conçu à partir de bouteilles recyclées. «Quand le pari est gagnant, il n'y a pas de raison de ne pas agir écologiquement», conclut Michel Charbonnet. ●

L'ASA-VALAIS REMPORTE LE PRIX COUP DE CŒUR DU JURY



Les enfants de Chalais mangent à midi à la pension La Forêt. DR

Deuxième récompense attribuée hier soir, le prix coup de cœur du jury a été décerné à l'association ASA-Valais, dont l'objectif est de fournir à des personnes handicapées mentales une offre de formation continue, d'activités socioculturelles et de séjours. Si l'association a convaincu le jury, c'est par son action qui permet à 52 élèves de Chalais et Vercoirin de manger tous les midis à la pension La Forêt, en sa possession. «Nous sommes fiers. Par cette action hors cadre, nous avons réussi à préserver l'école de Vercoirin, à permettre le fonctionnement de notre association et à intégrer des personnes en situation de handicap», souligne Olivier Salamin, directeur de l'ASA-Valais. Un coup de cœur tout à fait unanime au sein du jury. «Il prouve que ce n'est pas la taille de l'entreprise qui compte et que chacun peut agir en matière de développement durable», note Yvan Aymon, président de l'association des entreprises Valais excellence. A noter qu'onze entreprises ont été certifiées Valais excellence hier soir à Aproz. ● SJ

PUBLICITÉ

Immobilières Vente-Achat

sion

rue des ronquoz
surfaces commerciales
et bureaux 95 à 250 m²
quartier en développement
5 min de la gare
architecture contemporaine
amén. au gré du preneur
à vendre dès 5400 fr/m²
à louer dès 260 fr/m²



www.sf-im.ch 027 322 68 81

A VENDRE CENTRE VILLE DE SION

Appartement 4½ pièces

Renseignements 079 221 14 72
www.le-capitole.ch

A VENDRE CENTRE VILLE DE SION

Surfaces commerciales de 89 m² à 187 m²

Renseignements 079 221 14 72
www.le-capitole.ch

Immobilières Vente-Achat

Sion à vendre
objet rare,
à voir absolument
4½ pièces

155 m², centre ville,
construction Minergie,
3 chambres,
3 salles de bains.
Finitions haut de gamme. Grand box.

Tél. 079 220 74 56.

LE NOUVEAU MOTEUR DE RECHERCHE DE L'EMPLOI
JOBEO.CH



DUK-SARRASIN & CIE S.A.
1920 MARTIGNY

A louer à Martigny
Au Guercet
Situation calme

Magnifique villa jumelée 4,5 pièces

Quartier familial,
cuisine ouverte sur spacieux séjour avec accès à un jardin privatif et commun
Loyer : Fr. 1'450.- + 220.- acpte de charges
Libre de suite

027 722 63 21
www.ducsarrasin.ch

Manifestation



Concours de composition musicale pour une marche d'ensemble avec tambours

La Fédération des Musiques du Bas-Valais organise un concours de composition pour la marche d'ensemble des prochains festivals.

Extraits du règlement :

1. Le concours de composition est ouvert aux compositeurs suisses ou domiciliés en Suisse.
2. Les compositions ne devront jamais avoir été jouées, éditées ou commercialisées avant le concours.
7. La pièce devra être écrite pour l'instrumentation et le degré de difficulté suivants :
- Instrumentation : harmonie & brass band avec tambours obligatoires, voix superposables.
- Difficulté : 3^e Classe (classification ASM).
- Durée en minutes : env. 3'00 - 3'30.
- Le compositeur primé obtiendra un prix de Fr. 1'500.-.
8. Délai d'envoi (cachet de la poste faisant foi) : **15 avril 2016.**

Le règlement complet du concours et les modalités d'envoi sont à consulter sur le site <http://www.fmbv.ch/federation/reglements/>

Informations et renseignements auprès de :

Jérôme FAVRE, Président FMBV, info@fmbv.ch
Fabrice VERNAY, Commission musicale FMBV, vernayfabrice@gmail.com